

## Contrat de réservation pour La Balade de Votre Chien avec LES ANGES DE LAIKA

ENTRE

**Liza Charvaux « Les Anges de Laïka »**  
**56450 Theix – Numéro de SIRET 81524595600017**  
**Tél : 06.50.34.30.82 - lesangesdelaika@gmail.com - Assurance : Allianz Actif Pro**

ET

Nom, Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Personne à prévenir en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

### Votre Chien :

Son Nom : \_\_\_\_\_

Sexe : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_ Race : \_\_\_\_\_

Identifié(e) /Tatoué(e) : \_\_\_\_\_

Vaccin CHPLR, date : \_\_\_\_\_ Stérilisé(e), date : \_\_\_\_\_

### Il a été convenu d'un contrat de balade de votre chien dans les conditions suivantes :

- Chien(s) non agressif(s) et sociable(s) avec l'humain et ses congénères.
- Chien(s) vacciné(s) CHLPR Pi, identifié(s) ou tatoué(s)
- OBLIGATOIRE**, si le propriétaire absent, la carte d'identification ou de tatouage de l'animal, le carnet de vaccination.
- Utilisation du matériel des Anges de Laïka
- Balade de votre chien sur zone 1 ou zone 2
- Le règlement de 30% est exigible à la signature du contrat, et la totalité sera versée en début de prestation.**(Règlement des prestations en espèce ou en chèque en euros.)
- Jour férié, dimanche, pas de majoration
- Jusqu'à 3 chiens selon leurs tailles
- Prés-visitte **OBLIGATOIRE** pour présentation du chien(s). Remise des clés, si besoin lors de cet échange.

### POUR VALIDER VOTRE RESERVATION

Par courrier, après validation des Anges de Laïka OU  
A votre domicile, au cours d'une prés-visitte facturée :

Merci de remplir ce contrat avec 30% du solde de la prestation demandée (arrhes), par chèque à l'ordre : « Les Anges de Laïka », et de nous le remettre en main propre ou bien de nous le joindre par courrier à l'adresse suivante :

Les Anges de Laïka, CHARVAUX LIZA, 33 av Raymond Marcellin, 56450 Theix,

Le reste du solde sera versé le jour du début de la prestation. En cas d'annulation, les arrhes resteront acquises

Si devis établie, son N° : \_\_\_\_\_ d'un montant de \_\_\_\_\_

Date de la prés-visitte : \_\_\_\_\_

Date(s) de(s) la balade(s) : \_\_\_\_\_

Montant à régler ce jour (30%) \_\_\_\_\_

Montant à régler à la prestation \_\_\_\_\_

Solde de la prestation « Balade » \_\_\_\_\_

Les propriétaires des chiens reconnaissent avoir pris connaissance des tarifs ainsi que des conditions stipulées au dos et déclarent les accepter sans aucune réserve.

Fait en double exemplaire chez les propriétaires, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature du propriétaire, précédée de la mention « lu et approuvé »

#### Rappel des zones :

Zone 1 : Theix, Saint-Nolff, Sulniac, Elven, Saint-Avé, Monterblanc, Meucon, Ploeren, Arradon, Vannes, Séné Poulfanc, Noyal, Saint'-Armel, Saint- Colombier, Sarzeau, Penvins, Le Tour du Parc, Le Hezo, Surzur, La Trinité-Surzur, Damgan, Ambon, Muzillac, Lauzach, Berric, Treffléan, La Vraie Croix, Noyal- Muzillac.

Zone 2 : Toutes autres villes du Morbihan 56 (sur devis) (hors zone 1 ou 3)